


Département du NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 
ID : 059-215902933-20240329-020_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 020_2024

Séance du vendredi 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vendredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement en salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 18 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Maxime ROSKOSCHNY, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. Francky SALON ;
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h30

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Délibération 020_2024

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DES AGGLOMERATIONS DE LILLE ET DU BASSIN MINIER

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 059-215902933-20240329-020_2024-DE



VU

Le Plan de Protection de l'Atmosphère présenté par la DREAL Hauts de France,

La demande d'avis du conseil municipal émise par la DREAL Hauts de France,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à la majorité de :

(11 voix POUR, 1 voix CONTRE, 3 ABSTENTION)

- **DONNER** un avis favorable au plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Lille et du Bassin Minier

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

